

Rassemblement Drôme Ardèche
pour la
Liberté des communes
à conserver la gestion de l'eau
et de l'assainissement

Samedi 7 octobre 2023
à 10h30 à Valence

rendez-vous devant la Préfecture de la Drôme
puis réception à l'hôtel de Ville de Valence (à 5mn à pieds)
(parking gratuit : Palais des Congrès – 50 avenue de la Marne)

Depuis toujours la distribution de l'eau potable est une compétence communale.

En effet, ce bien commun exige une organisation de proximité, notamment en raison des enjeux essentiels de cette ressource, enjeux qui doivent être partagés par les citoyens.

Or, la législation prévoit que cette gestion sera obligatoirement transférée aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026, comme c'est déjà le cas pour les Communautés d'agglomération depuis 2020.

Nous, élus locaux, sommes les mieux à même de choisir le mode de gestion le plus adapté pour nos territoires en fonction de leurs caractéristiques hydrologiques et géographiques.

Si, sur certains territoires, la mutualisation des moyens et de la ressource entre plusieurs communes est pertinente - c'est d'ailleurs le choix de nombreux élus qui ont créé des syndicats intercommunaux pour la gestion de l'eau, **nous refusons une approche uniforme avec le transfert obligatoire au niveau de l'intercommunalité.**

Cette liberté est inscrite dans la Constitution française, qui énonce clairement dans son article 72 la « libre administration des collectivités ».

Le principe de différenciation, si souvent évoqué par le Gouvernement, doit là plus qu'ailleurs trouver son application.

La confiance accordée aux élus doit prévaloir, car il est évident que les élus locaux sont les mieux placés pour choisir le mode de gestion adapté à leurs territoires, dans le seul et unique objectif de garantir aux usagers un service de qualité et à moindre coût.

Aussi,

- Nous nous opposons à une uniformisation du mode de gestion des services de l'eau et de l'assainissement ;
- Nous demandons la liberté pour chaque Conseil Municipal de pouvoir gérer cette compétence librement et de choisir l'organisation la plus appropriée ;
- Nous demandons le retrait du transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes et communautés d'agglomération ;
- Nous soutenons l'engagement des sénateurs – parmi lesquels Mathieu Darnaud, Sénateur de l'Ardèche et Jean-Yves Roux, Sénateur des Alpes de Haute-Provence - qui ont proposé l'adoption d'une loi rétablissant la liberté locale et permettant une gestion différenciée des compétences eau et assainissement.

Afin de porter ces messages devant le Gouvernement et les parlementaires, et comme de nombreux élus l'ont déjà fait le 3 juin dernier à Grignan, nous appelons à un **grand rassemblement des Maires et élus municipaux de la Drôme et de l'Ardèche, ainsi que des citoyens** qui soutiennent cette démarche **le Samedi 7 octobre 2023 à 10h30 à VALENCE.**

[Inscrivez-vous en cliquant ici](#)

1ers signataires

